

Conseil Municipal du MERCREDI 10 SEPTEMBRE à 20 H

Présents : Mesdames SEVESTRE, ALLAIRE, SAMSON, GRANDJEAN, BRUN, CUMANT, SABLERY, BLANCHARD,

Messieurs NEUVILLE, DUTEL, LE BARON, QUEMENER, SOLVE, CORBIN

Excusé : Mr DUBOURGUAIS.

VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 30 JUILLET 2014: accord du conseil municipal

Informations:

POLE MEDICAL: Le bail pour le pôle médical a été signé avec les infirmières et une des deux kinés. Celui de la 2^{ème} kiné est en cours.

STATION: Des odeurs nauséabondes autour de la station d'épuration ont été signalées de façon récurrente. Après renseignements pris, il s'avère que le problème est lié au démarrage de la station, bactéries qui doivent se multiplier, boues reprises de l'ancienne station et de nombreuses manipulations qui remuent tout cela. Une visite de chantier avec les élus de Saint Laurent de Mont et les responsables du chantier (Sogeti, saur) est prévue ce vendredi 12 septembre, elle devrait permettre de poser toutes les questions relatives au fonctionnement de la station et ainsi pouvoir répondre aux interrogations de nos concitoyens.

VOITURE « JAUNE »: Mme le Maire nous informe qu'elle est toujours en relation avec la gendarmerie de Villers sur Mer concernant la voiture jaune, stationnée rue Pasteur. Comme elle l'avait déjà fait remarquer, l'affaire n'est pas si simple mais elle a eu l'assurance que cela devrait finir par se régler par l'enlèvement de cette voiture qui prend une place de stationnement.

MOTION Mme le Maire nous fait passer le texte de la motion concernant la baisse des dotations de l'état. Cette motion, qui émane de l'AMF, est signée par tous les conseillers.

CAUE: Mme le Maire rend compte d'un rendez-vous avec Mr TESSIER du CAUE. Ce dernier, après avoir pris connaissance de certains dossiers sur lesquels le conseil se penche, a conseillé de faire une demande auprès de la CAUE afin d'avoir un diagnostic plus précis des démarches possibles et des aides éventuelles.

REPAS DES ANCIENS: La date du repas des anciens est fixée au 15 Mars 2015 Il est expliqué aux nouveaux conseillers « les habitudes »: distribution des invitations par les conseillers au domicile des aînés, présence des conseillers lors du repas, service effectué par les jeunes du village... Mmes GRANDJEAN et SAMSON proposent de réfléchir à une animation qui serait faite dans l'après-midi sans toutefois durer trop longtemps afin de laisser aux convives tout le loisir de profiter de ce moment de rencontre.

Délibération: Mme le Maire demande au conseil de délibérer pour l'autoriser à effectuer un emprunt supplémentaire correspondant au règlement des dernières factures de la station d'épuration. Le conseil municipal accorde cette autorisation à Mme le Maire à l'unanimité.

PROJETS: Mme le Maire propose qu'un tour de table soit effectué afin que chacun fasse un premier exposé des projets auxquels il a pensé. Ceci dans le but de les hiérarchiser, voire de les chiffrer pour ceux qui paraîtront les plus urgents ou les plus opportuns.

GARAGE HERMILLY:

Mme BLANCHARD: Le garage HERMILLY est une priorité à laquelle il faut trouver une solution: démolition, aménagement d'un lieu de vie commercial avec accessibilité aux personnes handicapées...tout cela en conservant un cadre d'accueil du tourisme. Les axes de subventions futures sont sur l'accessibilité.

Mr CORBIN: Le hangar asphyxie la grange aux dimes, or si on le détruit il aère ce lieu et permet peut être d'y installer un coin jardin, comme l'idée avait déjà été envisagée lors de « l'acquisition » de ces locaux.

Mr NEUVILLE: Il ne faut pas oublier la partie attenante à la grande aux dimes, qui sera conservée.

Mr CORBIN: Idée sur des ateliers d'artistes itinérants ou permanent (arts plastiques...), ce qui résout aussi le souci de surveillance de la grange aux dimes actuelle.

Mme SEVESTRE: Une suggestion nous a été faite pour construire quelques logements pour des personnes âgées.

Mme BLANCHARD: On a un vrai besoin mais cela doit être dans le bourg, sachant que ces projets pour le maintien à domicile seront davantage subventionnés.

ESPACE NUMERIQUE/MAISON DES ASSOIATIONS

Mme BRUN: Un espace équipé informatiquement d'un matériel performant serait souhaitable, d'une part accessible aux habitants de la commune pour de multiples recherches, aux personnes qui travaillent à la fois à domicile et en déplacement (location à l'heure, à la journée...), aux jeunes en formation (moitié à la maison, moitié loin de chez eux). Ce projet pourrait s'inscrire dans un projet plus global comme une maison des associations. Ce lieu se devra d'être pratique, accessible par toutes les associations.

ECONOMIE

Mme BRUN: Une société, « EQUIBUCHES », qui fabrique des bûches en Indre et Loire cherche un local dans le calvados avec un terrain. Les critères sont très précis. Cette société a reçu un prix d'innovation. La fabrication de ces bûches se fait à partir de litière de chevaux en copeaux (exclusivement, donc non concerné par méthanisation) et que ce produit permet :

1 : le recyclage de déchets

2: une nouvelle source d'énergie alternative aux sources traditionnelles et au bois utilisable par tous (cheminée, poêle, insert) elle s'inscrit dans les démarches en matière de développement durable et de transition énergétique, VOILA POURQUOI il semble important que les collectivités territoriales soutiennent ce projet dont une unité de production fonctionne déjà en Indre et Loire et qui embaucherait 6 personnes dès l'ouverture.

Le Calvados, compte tenu de sa densité en matière de population équine, est le département par excellence pour accueillir ce projet.

Mr LEBARON remarque que ce projet relève de la CDC, à voir aussi avec PAYS D'AUGE EXPANSION

Mme BRUN: Il n'en reste pas moins que nous devons être porteur du projet

FOYER FAMILIAL:

Mr DUTEL: Que doit-on faire de cette ou pour cette salle? Quelques travaux dans la cuisine seraient souhaitables avec un achat de gazinière (piano).

Mr CORBIN: Si on aménage le prolongement de la grange aux dimes, il faudra reconstruire les ateliers des employés communaux et envisager à l'avenir une autre salle des fêtes située plus loin du centre du bourg (terrain à côté du stade?)

CAMPING/ PRESBYTERE SAINT PAIR

Mme SAMSON: Il nous a été fait part d'un manque cruel de camping dans notre région, particulièrement depuis deux ans car les gens reviennent vers le mode camping. Un combiné mini camping d'accueil pour des gens de passage avec un gîte de groupe pourrait trouver sa place près de notre village (Saint Pair) qui voit transiter un grand nombre de touristes (route du cidre, Beuvron, circuit vers la côte...etc.). Bon nombre de touristes en vélo arrivants à Cambremer se voient renvoyés vers des campings situés à plus de 15kms ce qui est désagréable pour eux et nous enlève un potentiel de clients pour nos commerces.

LOGEMENT RUE DE VERDUN:

Mme SAMSON: Un dossier a été constitué par l'ancienne équipe municipale concernant la rénovation du logement situé rue de VERDUN. Ce dossier, pour lequel une subvention de plus de 9000€ a été accordée, est à traiter en priorité. D'une part ce logement est un bien qui, à l'heure actuelle, ne nous rapporte rien et d'autre part risque de continuer à s'abîmer. Des devis, aujourd'hui inutilisables, ont été effectués. Il faut que l'on s'occupe de relancer ce projet, regarder si la suite que l'on veut lui donner est toujours conforme aux plans existants et relancer la demande de nouveaux devis.

Mr NEUVILLE: Il faudrait regarder si certains des travaux à réaliser ne peuvent l'être par les employés

communaux (placo...), ceci afin d'alléger le coût total.

Mme SEVESTRE: Mr CORBIN pourrait travailler de concert avec Mr NEUVILLE pour réévaluer la situation.

LOCAL JEUNES/LOCAL INFORMATIQUE:

Mme SABLERY: Où en est-on de l'idée d'avoir un local pour les jeunes de Cambremer, tranche ados, qui ne savent pas où se rencontrer dans Cambremer et particulièrement quand le temps est mauvais. Elle revient sur l'idée d'un point informatique pour les jeunes.

CHIENS ERRANTS:

Mme SABLERY: La commune verse au refuge augeron une subvention annuelle issue d'une convention signée également annuellement. Cette somme paraît importante par rapport au service rendu. Le chenil du refuge augeron étant régulièrement plein, il lui est difficile d'accueillir tous les chiens trouvés, ils sont aussi quelquefois difficiles à contacter. Elle propose, ayant un chenil disponible, une alternative au refuge augeron, puisque, de toute façon, elle se trouve régulièrement confrontée à l'accueil de ces chiens errants sur la commune. La proposition faite est donc une mise à disposition d'un chenil gratuitement.

Mme SEVESTRE: il nous faut d'abord nous renseigner sur la légalité d'un tel accueil et dans quelles conditions

Mme SABLERY propose de se renseigner sur tous les points litigieux.

PRESBYTERE SAINT PAIR DU MONT:

Mr QUEMENER: Ma priorité est que ce site ne soit pas vendu car c'est un patrimoine qui a du cachet et une histoire. Le projet présenté lors de la réunion du 30/07/2014 portant sur un accueil de nos aînés, a un fond politique, un fond de société. Nous sommes confrontés à ce problème d'accueil, de maintien à domicile de nos aînés, tant parce que souvent c'est un souhait de leur part de ne pas s'éloigner de là où ils ont vécu et un souhait de la famille de ne pas être obligé de les placer en maison de retraite. Ce projet permettrait la création d'un emploi, emploi qui serait destiné à s'occuper de ces personnes (travaux partagés, déplacements... etc.). J'entends bien les autres projets pour ce site et les craintes d'un projet excentré du village mais c'est aussi un projet dans l'air du temps.

GRANGE AUX DIMES:

Mr QUEMENER: La grange aux dimes est quasi inutilisable en période d'hiver car elle n'est pas isolée et le chauffage est un gouffre. Il existe un système de voilage suspendu qui rétrécit le volume à chauffer tout en conservant la visibilité de l'architecture intérieure.

Mme SEVESTRE demande à Mr QUEMENER de bien vouloir se renseigner précisément sur cette suggestion (utilisation, installation, performance et coût)

Mr QUEMENER revient sur le fait que la salle doit être ouverte à tous types de manifestation.

Mme SAMSON rappelle qu'effectivement c'est-ce qui a été demandé à Cambremer Evénements mais rappelle également que puisque nous sommes liés par une convention jusqu'en 2016 pour la gestion de la salle par cette association, chaque « locataire » se doit de respecter les conditions de location fixées par le bureau de cette association.

SIGNALETIQUE/ AMENAGEMENTS DIVERS:

MR CORBIN: IL propose que soit installée une signalétique des commerces aux carrefours de notre village ou sur la place. Il pourrait être fait appel à François ALLAIRE pour confectionner des panneaux qui resteraient dans l'esprit et la continuité de ses bonhommes de bois.

Il faudrait repenser ou aménager nos « zones de stockage des poubelles » afin de les rendre un peu moins visibles et améliorer également nos aires de pique-nique.

LES JEUNES:

Mr CORBIN: il existe des terrains compacts de sport accessibles par tous les enfants (ex au MESNIL GUILLAUME) et qui répondent à un vrai souci de manque de structures ludiques et sportives pour tous nos jeunes. Le coût de ces terrains varie selon les prestations retenues mais se trouve dans une fourchette de 65000€ à 80000€. Il y a des subventions possibles.

Mme GRANDJEAN nous présente un dossier composé de devis demandés pour un projet SKATE PARK. Ce projet répond à un besoin pour les jeunes de manque de lieu convivial et attractif pour se dépenser, se retrouver. Les devis présentés sont entre 17470€ et 25000€. A ce coup il faut rajouter le terrassement et le bitume de l'ordre de

12860€.

Mr SOLVE soutient entièrement ce projet destinés aux jeunes qui sont un peu les oubliés de notre commune en terme d'infrastructures.

Mr LEBARON pense que la réhabilitation à court terme du logement rue de VERDUN est importante. Il suggère qu'un comité de pilotage soit mis en place pour le projet à établir sur le devenir du garage HERMILLY: financement, subvention, coût...etc.

Il estime que pouvoir chauffer la grange aux dimes l'hiver afin de multiplier son utilisation est dans les priorités de même qu'un projet pour les ados qui effectivement ont peu de lieux qui leur soient dédiés.

Mr NEUVILLE nous informe qu'il a pris contact avec le propriétaire du terrain situé au dessus du monument aux morts, terrain de 6000m2 qui pourrait intéresser la commune.

LOCAUX DES COTEAUX:

Mme SEVESTRE revient sur le projet qu'elle nous avait évoqué lors du dernier conseil sur l'aménagement des anciens locaux des employés communaux en diverses salles pour la pratique du sport, salle de réunion...Ceci répondrait à notre manque crucial de salles disponibles à Cambremer.

TRAVAUX RUE DE VERDUN:

DELIBERATION: Des bordures et un trottoir ont été faits le long de la rue de Verdun/début rue de la rosière. Il est nécessaire pour que ces travaux soient consolidés qu'un muret soit monté. Mme le Maire demande au conseil municipal l'accord de travaux supplémentaires qui à priori rentreraient dans le cadre du marché.

Le conseil donne son accord à Mme Le Maire.

Mr NEUVILLE nous informe qu'il reste une haie à planter et qu'il faut réfléchir au fleurissement que l'on souhaite pour le mur végétal, de façon à ce qu'il soit le plus facile à entretenir possible.

Mr LEBARON: Il faudrait tailler la haie autour des containers sur le parking de l'Europe.

Mr CORBIN: Un habitant de GRANDOUET a posé sa clôture en empiétant sur la voie publique, que doit-on faire?

Mme le Maire: Il y a un bornage et il doit, quelques soient ses arguments, le respecter. Il doit donc refaire sa clôture selon le bornage.

Mr CORBIN: Nous avons cette année étoffé le fleurissement qui représente donc plus de travail pour les employés communaux. Jacques Mesnil doit terminer son contrat au 19/09/2014, peut-il être envisagé que le contrat soit prolongé?

Mme SAMSON se renseignera auprès du centre de gestion pour connaître les possibilités de contrat si cette proposition devait être retenue.

Mr CORBIN pense qu'il faudrait répartir le travail des employés au sein du bourg par secteur et par type de travaux afin de les responsabiliser.

CHEMIN PRIMAT:

Un projet de reconstruction a été déposé suite à l'effondrement de la première maison. Pas de retour de la DDTM pour le moment.

Le chemin qui a été endommagé lors du déblaiement des matériaux sera refait.

ORME DE CANTEPIE:

Un nouveau devis a été demandé à l'entreprise BEAUTIER pour l'aménagement de l'aire de cantepie